

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

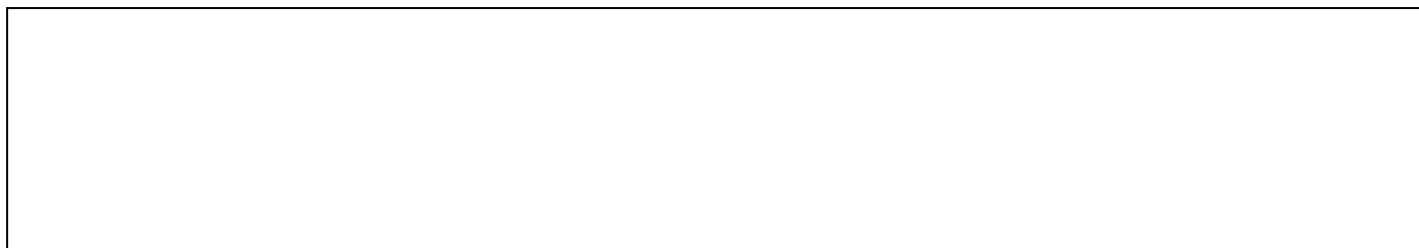
Téléphone
03 86 62 00 71
Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

NOTE DE SERVICE N° 6

Année scolaire 2019/2020

Emargement des enseignants de l'école,
Des titulaires remplaçants
Et des personnels spécialisés des RASED



SOMMAIRE

- 1/ Le livret scolaire unique
- 2/ Les commissions de liaison CM2/6^{ème}
- 3/ Les conseils d'école.
- 4/ Admission des élèves de PS, visites des écoles par les parents et leur enfant
- 5/ Organisation pédagogique pour la rentrée
- 6/ Rentrée échelonnée en maternelle
- 7/ Réunion de directeurs

L'inspecteur de l'éducation nationale
Nicolas Briolland

Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
Les personnels spécialisés des RASED, les enseignants référents, les personnels de l'EN,

Je tenais à souligner la dynamique de chaque enseignant qui s'est engagé à poursuivre en plus du présentiel, la continuité pédagogique en distanciel. Cela démontre si besoin était la conscience professionnelle dont vous faites preuve. Plus que jamais, au nom de tous les élèves que vous prenez en charge, je ne peux que remercier cet engagement au service de l'école de la République.

1/ Le livret scolaire unique.

Vous trouverez en annexe la note du Directeur académique que je reprends ci-dessous. Pour préparer la rentrée 2020, l'évaluation et la transmission des informations sur les acquis des élèves demeurent très importantes au regard de la situation que nous traversons.

Il est en effet difficile de penser qu'il n'y ait aucun bilan fait du semestre compte tenu d'une part, de votre investissement dans la continuité pédagogique qui ne peut être négligé, et d'autre part, du suivi personnalisé des élèves qui devra se poursuivre l'année prochaine.

Je vous invite à privilégier la dimension formative de l'évaluation (qui prend alors une fonction de régulation et/ou de préparation à de nouveaux apprentissages).

- Il se peut que tous les champs disciplinaires ou domaines d'apprentissage ne puissent pas être objectivement renseignés, mais penser à indiquer toutes les compétences travaillées même celles qui n'ont pas été évaluées.

- Valoriser les compétences qui ont pu être évaluées.

- Rédiger des appréciations précises qui serviront de feuille de route pour le premier trimestre de l'année prochaine et guideront la poursuite des apprentissages en 2020-2021. La rentrée 2020 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020 et ménager, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, des temps pour consolider les apprentissages. Cette dimension sera au cœur de nos préoccupations à la rentrée.

- <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Vous trouverez sur Eduscol dans la rubrique « où en sont mes élèves dans leurs apprentissages » des supports d'évaluation pour identifier le niveau de vos élèves.

- Rester précautionneux sur la valeur intrinsèque des retours des travaux réalisés à la maison pendant le confinement.

2/ Les commissions de liaison CM2/6^{ème}.

L'objectif est, comme tous les ans, de transmettre tout élément permettant aux enseignants du collège d'avoir la meilleure connaissance des élèves. Vous avez été destinataires de tableaux à compléter.

Pour les secteurs de Briennon et de Saint-Florentin, les principaux de collège ont anticipé l'organisation.

Pour le secteur de Joigny, le principal organisera des rendez-vous individuels permettant des temps d'échanges.

Pour le secteur de Migennes Jacques Prévert, il a été arrêté avec le principal une commission de liaison le 23 juin prochain à 17h00 au collège.

Pour le secteur de Migennes Paul Fourrey, la coordonnatrice éducation prioritaire prendra contact avec vous pour organiser les échanges.

Les directeurs n'oublieront pas de transmettre au secrétariat de circonscription les éléments qui seront adressés à chaque collège.

Catherine Prévost et Sophie Roth seront sollicitées si besoin.

3/ Les conseils d'école.

Vous m'avez interrogé sur la tenue de ces instances pour cette fin d'année. Vous pouvez bien évidemment les organiser à condition de respecter les protocoles en vigueur. Vous n'hésitez pas à m'interpeller pour tout questionnement.

4/ Admission des élèves de PS, visites des écoles par les parents et leur enfant.

Le décret 2020-663 du 31 mai précise que " Les élèves et leurs responsables légaux peuvent être accueillis à titre individuel dans les établissements " (art 33-III).

Il assouplit donc la règle indiquée dans le protocole qui interdisait l'entrée dans les locaux aux personnes extérieures à l'école. On notera également que le port du masque est requis (art 36) et qu'une communication préalable avec la collectivité est incontournable.

Ces derniers ajustements réglementaires permettent d'envisager l'admission des futurs entrants d'une autre manière que la visite virtuelle projetée par certaines écoles.

Cela ne remplace pas bien sûr la réalisation d'un livret d'accueil qui reste une bonne pratique pour sécuriser les enfants et leurs familles avant la rentrée.

5/ Organisation pédagogique pour la rentrée.

Comme tous les ans, les directeurs me feront parvenir l'organisation pédagogique pour la rentrée pour le 24 juin.

6/ Rentrée échelonnée en maternelle.

Nous n'avons pas encore acté d'organisation spécifique au regard de la situation. Vous pouvez néanmoins anticiper, sur les principes de l'année dernière, votre rentrée échelonnée à l'école maternelle. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

7/ Réunion de directeurs.

Pour cette fin d'année, je ne vous propose pas de réunion de directeurs au vu de la crise sanitaire. Cependant, je me tiens à votre disposition pour tout échange et entretien. Vous n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous auprès du secrétariat.

Pour la rentrée, je vous demanderai de retenir d'ores et déjà la date du **31 août à 9h30** pour notre traditionnelle réunion à l'école Marcel Pagnol à Migennes.